Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900815-20251223-2025_60-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2025-60

SEANCE DU Mardi 23 décembre 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération : 12
Procuration(s) : 1
Votants : 13
Date de la convocation : Mardi 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 23 décembre à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Audrey BARAZER, Monsieur André GRALL, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Marie-Brigitte BRETHES, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU.*

Absent(s) : *Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Claude MOREL.*

Procuration : *Madame Claude MOREL.*

Secrétaire de Séance : *Madame Audrey BARAZER.*

N° d'ordre : 2025-60

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900815-20251223-2025_60-DE

OBJET : Versement de cartes cadeaux aux agents à titre de prime de fin d'année

Le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la valorisation du personnel communal et conformément aux dispositions légales, il est proposé d'attribuer une prime exceptionnelle de fin d'année aux agents communaux sous forme de cartes cadeaux d'un montant de 150 € par agent.

Considérant :

- La nécessité de motiver et de remercier les agents pour leur engagement tout au long de l'année ;
- La possibilité, pour les collectivités territoriales, d'offrir des avantages sous forme de bons ou cartes cadeaux, dans le respect de la réglementation en vigueur ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	1

AUTORISE le maire à offrir des cartes cadeaux aux agents communaux en tant que prime exceptionnelle de fin d'année pour un montant de 150 € par agent.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 24/12/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT

